

## Compte rendu de séance

### Séance du 26 Août 2016

L' an 2016 et le 26 août à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle Area Bacchi sous la présidence de DARDONVILLE Alain Maire

**Présents** : M. DARDONVILLE Alain, Maire, M. DUBOIS Franck, Mme POUSSE Corinne, M. LEGUET Thierry, Mme CAPLAIN Joëlle, M. GASTECEL Jean-Jacques, Mme OGER Colette, Mme PASSEMARD Aline, Mme PLISSON Sabrina, M. TARTRON Arnaud, Mme GAUCHER Céline, M. MERY Cyrille.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme JUNCHAT Ghislaine à M. MERY Cyrille, M. JAHIER Bernard à Mme POUSSE Corinne, M. PINTO Alexis à Mme GAUCHER Céline

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

**Date de la convocation** : 16/08/2016

**Date d'affichage** : 16/08/2016

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en PRÉFECTURE DU LOIRET  
le : 31 août 2016

et publication ou notification  
du : 31 août 2016

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme PLISSON Sabrina.

#### **Objet(s) des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE - **D2016-043**  
EPFLi - ADHÉSION - **D2016-044**  
INTERDICTION STATIONNEMENT RUE MARGUERITE DE GUITAUT - **D2016-045**

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 juin est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Madame Sabrina PLISSON est nommée secrétaire de séance.

### **Comptes rendus des commissions**

Monsieur le Maire invite Franck DUBOIS à présenter les points du pôle TURFF.

#### **1) Point Z.A.C.**

- Ouverture des offres de l'appel à candidatures faite avec la commission spéciale ZAC et notre AMO.
- Examen des offres par l'AMO et l'avocat.
- Négociations en cours avec les aménageurs déclarés. Prochaine réunion mi-septembre.

#### **2) Dossier travaux d'assainissement**

*Dossier géré par Bernard JAHIER.*

**réf : D2016-043** A l'unanimité (pour : 15/ contre : 0 / abstentions : 0)

Pour mémoire les rdv de chantier se déroulent tous les lundis à 16h00.

#### **Avancement :**

- Rue de la Varenne terminée
- Rue de l'Orme au Roi terminée
- Route de Chanteau terminée (y compris poste de relevage)
- Bassin d'orage 20%
- Secteur Loury commencé

#### **Reste à faire :**

- Confection du bassin d'orage
- Section Bourg/route de Loury
- Traversée de la voie ferrée par fonçage pour passage canalisation EU
- Section route de Neuville aux Bois (Tranche Optionnelle n°1)
- Campagne d'enrobés prévue début septembre

#### **Planification :**

Décalage sur la date du fonçage par SNCF (5 et 6 octobre) =  
Implique un décalage sur la confection du bassin d'orage

#### **Non prévus :**

- Inspection et épreuve des réseaux avant mise en service (demande de l'agence de l'eau)  
*Appel d'offres réalisé par Inca : mieux disant entreprise SOA*
- Travaux liés au fonçage 24/24 sous la voie ferrée et demandés par la SNCF.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de solliciter une subvention de l'Agence de Bassin Loire Bretagne pour l'inspection et la mise en épreuve des réseaux et Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

#### **Point budgétaire :**

- |  |                |
|--|----------------|
| • Commande initiale base + option 1 =                | 1 091 788,80 € |
| • Subventions cumulées estimées =                    | - 604 553,00 € |
| • TS1 Inspection des réseaux =                       | 14 571,84 €    |
| Entreprise SOA (subventionné partiellement)          |                |
| • TS2 Travaux de nuit pour fonçage sous la voie SNCF | 2 552,00 €     |

### **3) Dossier travaux de l'église.**

*Dossier géré par Aline PASSEMARD.*

L'ensemble des commandes des travaux et études a été passé début juillet, à savoir :

- Remplacement des échelles (Richard Barbier) 3 mois de délai donc fin septembre → conditionne les travaux suivants
- Dépigeonnage (Rentokil)
- Nettoyage (Rentokil)
- Etude de dangerosité de la structure (bureaux d'études ES Bât et BMI)

La planification de l'étude reste à faire.

### **4) Quelques bornes incendie ...**

Du fait des travaux de renforcement de réseau d'eau réalisés par le Syndicat des Eaux, 2 bornes seront installées route de Neuville aux Bois (réalisation Entreprise Colas).

1 troisième borne sera installée route de Marigny pour la viabilisation de terrains.

Le chantier et la pose des canalisations sont pris en charge par le Syndicat des Eaux. Le coût des bornes incombe à la commune.

Colette OGER demande qui est en charge du contrôle des bornes incendie. Franck DUBOIS répond que le SDIS chaque année relève ou fait relever par une entreprise agréée les anomalies constatées sur chacune, adresse un rapport à la Commune qui a la charge de la remise en état.

Monsieur le Maire rappelle que le SDIS du Loiret demande à ce que chaque habitation soit située à moins de 200 mètres d'une borne par les voies de communication (et non à vol d'oiseau), contrairement à la réglementation généralement appliquée de 400 mètres.

### **5) Abonnement internet par satellite à la Mairie.**

*Dossier géré par Jean-Jacques GASTECEL.*

L'abonnement internet par satellite a été souscrit chez le fournisseur d'accès Nordnet. Le matériel a été reçu. L'installation de la parabole et du matériel est fixée au lundi 12 septembre prochain.

Arnaud TARTROU indique s'être renseigné sur le délai de mise en œuvre de la fibre optique : elle devrait être déployée en 2020. Franck DUBOIS précise qu'il s'agit vraisemblablement du déploiement sur l'Agglo. Lors d'une précédente réunion des maires du Loiret, la date de 2024 a été indiquée.

### **6) Remplacement matériels informatique du Secrétariat.**

*Dossier géré par Jean-Jacques GASTECEL.*

Le remplacement du serveur et des postes fixes est prévu les 14, 15 et 16 septembre par Berger-Levrault éditeur du logiciel Segilog utilisé en mairie.

Le micro portable existant à usage des élus est conservé.

Il conviendra de vérifier la compatibilité du matériel conservé avec les nouveaux formats de W7pro et la mise en œuvre du WIFI pour impression.

La connexion de l'abonnement satellite sera réalisée sur le système du secrétariat.

### **7) Dossier amendes de police.**

Le dossier de demande de financement de la réfection d'une partie de la rue de la Jourdinière et du remplacement des éclairages de la rue de l'école, représentant un montant de 33 530,40 € avec le fruit des amendes de police dédiées aux communes de Rebréchien et Vennecy pour 2016 a été envoyé fin juin au Conseil Départemental.

En attente de retour.

### **8) Restaurant communal.**

- Réunion annuelle avec le personnel à planifier début octobre.
- Exercice d'évacuation à réaliser dès le début de la rentrée. Il sera organisé par les élus.
- Modification du positionnement du four multifonction préconisé par l'ACMO en cours de réalisation

Madame Céline GAUCHER rappelle que nous avons toujours en étude la pose de stores dans la nouvelle partie du restaurant communal. Devis à faire réaliser.

### **9) Mise en œuvre du calendrier ADAP.**

*Dossier géré par Ghislaine JUNCHAT et Christophe FESNIERES.*

La mise en œuvre des travaux en interne est commencée  
Quelques chiffrages restent à obtenir.

### **10) Dégradation de la salle polyvalente.**

réf : **D2016-045** A l'unanimité (pour : 15/ contre : 0 / abstentions : 0)

- dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 août, le SDIS a été appelé pour un feu de conteneur de poubelles à la salle polyvalente.
- Franck DUBOIS, 1<sup>er</sup> adjoint, et Corinne POUSSE 2<sup>ème</sup> adjoint, étaient sur place où se sont rendus les CPI de Vennecy et Orléans ainsi que la gendarmerie de Neuville aux Bois pour constatation des faits.
- Une plainte a été déposée le 2 août par les adjoints pour incendie volontaire ; Christophe FESNIERES a été entendu le 3 août comme témoin.
- La gendarmerie a identifié le ou les auteurs.

La salle polyvalente reste exploitable après neutralisation des circuits électriques endommagés.  
*L'expertise de l'assurance sera réalisée le 10 septembre à 10h00 par CVL expertises.*

Arnaud TARTROU demande quelles mesures nous pourrions prendre pour éviter ces actes de délinquance.

Franck DUBOIS précise que la gendarmerie préconise la prise d'un arrêté interdisant le stationnement rue Marguerite de Guitaut derrière le gymnase et la salle polyvalente ainsi que la mise en place de caméras de vidéo surveillance.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, demande au Maire de prendre un arrêté d'interdiction de stationnement qui sera transmis à la gendarmerie, ainsi que l'achat de la signalisation correspondante.

❖ Franck DUBOIS tient à signaler des anomalies constatées cet été concernant la mise en sécurité des bâtiments et l'entretien :

- L'alarme n'a pas été remise lors d'une visite à la Salle Polyvalente
- L'éclairage de la Salle Polyvalente est resté allumé par deux fois
- Le ménage de la salle Area Bacchi laissait à désirer. Lors de la célébration d'un mariage, il a du passer le balai, la serpillère et faire les toiles d'araignées.

Il demande à ce que l'information soit remontée auprès des agents communaux.

Monsieur le Maire invite Thierry LEGUET à présenter les travaux de la Commission Cadre de Vie

### **Commission Cadre de vie**

Le 4 août la commune a reçu un courrier informant officiellement qu'elle était primée et labellisée

« Village fleuri du Loiret » pour l'année 2015 par le Jury de la SHOL sous délégation du Conseil départemental du Loiret. C'est une belle et juste récompense après 2 années d'efforts acharnés. La Commission Cadre de vie qui pilote ce dossier tient bien évidemment à associer cette récompense d'embellissement les services techniques pour l'ensemble des travaux accomplis, tels que nous vous les avons détaillés dans l'article du 22 juillet dernier. Notre panneau nous sera remis courant mars lors d'une cérémonie officielle. Nous n'hésiterons pas à le mettre en valeur comme il se doit, d'ici là poursuivons nos efforts...

### **Sécurisation du bourg**

A la suite des rendez-vous le 8 juin dernier avec les responsables de la Commission des routes du Conseil Départemental qui ont relevé des améliorations à apporter notamment sur la signalisation, un projet a été adressé à Thierry LEGUET. La Commission doit étudier ce qu'il convient de mettre en œuvre et particulièrement augmenter la visibilité des passages piétons et les plateaux ralentisseurs. Ces travaux pourraient être financés en partie par le Conseil Départemental. Des devis ont été demandés à l'entreprise TPL : en attente.

Monsieur le Maire invite Corinne POUSSE et Céline GAUCHER à présenter la commission Animation Jeunesse.

### **Commission Animation Jeunesse**

43 jeunes ont participé à une des 4 sorties à la journée organisées par la Commission et encadrées par Cigales et Grillons pour l'équivalent de 71 journées :

- 22 jeunes à la sortie bubble bump et laser game
- 21 jeunes à la sortie paint-ball et bowling
- 13 jeunes à Center Parc
- 15 jeunes au parc Astérix

11 jeunes ont participé aux 2 demi-journées sport encadrées par Profession Sport Loiret

- 6 jeunes au tir à l'arc
- 7 jeunes aux sports de raquettes

Suite à l'annulation de certaines activités sportives, une inscription n'a pu être satisfaite.

### **Bilan financier :**

Animation sport : nous avons reçu la facture de juillet pour un montant de 186,29 € et celle d'août devrait s'élever à la somme de 109,55 €.

Sorties à la journée : la participation de la commune, de 60 % du montant journalier, génèrera une facture de 2454€ pour les 71 journées.

soit un coût total de 2750 €.

### **Conclusion :**

Au total, 46 jeunes ont bénéficié du programme de cet été avec une moyenne 1,82 activité/jeune.

Tous les âges étaient représentés; les 3ème sont déçus de sortir de ce dispositif.

Les ados sont enchantés de leurs sorties et sont prêts à repartir.

La commission souligne le professionnalisme des animateurs des 2 associations.

Une réunion sera programmée en septembre pour travailler sur un programme sur les vacances de la Toussaint

### **Rappel Agenda :**

- Rentrée des classes : le jeudi 1<sup>er</sup> septembre à 8h30
- Le forum des associations aura lieu le samedi 3 septembre 2016 de 14h à 16h au gymnase

## **EPFLI - ADHÉSION ET RETRAIT**

réf : D2016-044 A l'unanimité (pour : 15/ contre : 0 / abstentions : 0)

L'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental « **EPFLI Foncier Cœur de France** » porte aujourd'hui à notre connaissance la volonté d'adhésion de la Communauté de Communes des portes de Sologne (45).

Lors de sa séance du 7 juillet 2016, le Conseil d'administration de l'EPFLI a émis un avis favorable à l'adhésion.

Pour mémoire, l'article 8 des statuts précise que :

*« Le principe d'adhésion des collectivités à l'EPFLI Foncier Cœur de France est basé sur le volontariat.*

*La délibération de la collectivité demandant à adhérer à l'EPFLI peut désormais être adressée tout au long de l'année. Elle est soumise pour avis au Conseil d'Administration. La délibération du Conseil d'Administration est notifiée aux membres de l'EPFLI qui disposent d'un délai de deux (2) mois à compter de la saisine par l'EPFLI pour faire connaître leur avis. Sans réponse expresse dans le délai imparti, cet avis est réputé donné favorable.*

Ainsi, en notre qualité de membre de l'EPFLI « Foncier Cœur de France », Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur ces deux points. A défaut de réponse dans un délai de deux mois, celui-ci sera réputé favorable.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, **émet un avis favorable** à la demande d'adhésion de la Communauté de Communes des Portes de Sologne (45) à l'EPFLI Foncier Cœur de France.

## **SITOMAP : Rapport d'activité 2015**

Monsieur le Maire présente aux élus le rapport annuel d'activité 2015 du SITOMAP reçu le 1<sup>er</sup> juillet. Ce rapport est destiné à être présenté lors d'un Conseil Municipal et mis à la disposition du public conformément à l'article L. 2224-5 du CGCT et du décret n°2000-404 du 11 mai 2000.

Le SITOMAP intervient sur 11 communautés de Communes et 97 communes pour une population de 79 385 habitants.

Il est fait état d'une légère diminution du tonnage des ordures ménagères collectées (17 917 tonnes) et celui de la collecte sélective (Bacs jaunes : 3 775 tonnes) pour un coût total de 10 578 983 €.

Séance levée à: 21:10

En mairie, le 29/8/2016  
Le Maire, Alain DARDONVILLE